

# Procès Verbal

## Commission nationale paritaire de la CCNMF

### Sous-commission « Entraîneurs »

Date 06/09/2007

Auteur Arnaud ROUGER

Référence

Réunion du	6 septembre 2007
Président	Jean-Luc GRIPOND

Présents	Luc BRUDER, François KLEIN, Jean-Pierre LOUVEL, Gérard PARENTIN, Pierre REPELLINI.
Excusés	
Assistent	Frédéric THIRIEZ, Philippe DIALLO, Vincent PONSOT, Xavier THUILLOT, Arnaud ROUGER.

- **Désignation du Président pour la saison 2007/2008**

La Commission,

remercie Pierre REPELLINI pour le travail effectué au cours de la saison 2006/2007,

nomme Jean-Luc GRIPOND pour assurer la présidence des travaux au cours de la saison 2007/2008 en tant que représentant du collège des employeurs.

- **Demande du MONTPELLIER HSC**

La Sous-Commission,

prend connaissance de la demande du MONTPELLIER HSC concernant l'application de l'article 677.3 de la CCNMF et de la position de la sous-commission de dérogation,

entend les représentants de l'UNECATEF faire part de leur réserve tout en acceptant des possibilités d'évolution de cette réglementation,

soumet ce point à la sagesse du Conseil d'administration de la LFP sous réserve de vérifier la présence de l'éducateur au moment du match.

- **Statut des éducateurs**

La Commission,

entend la proposition de l'UNECATEF de modification de l'article 659 de la CCNMF,

dit que la mesure dérogatoire prévue dans le cadre d'une accession en Ligue 2 n'impose pas que l'entraîneur concerné soit admis à participer à la plus proche session du diplôme DEPF.